

Département de la Nièvre

MAIRIE D'ENTRAINS/NOHAIN

2, Place de l'Hôtel de Ville
58410

Tél : 03.86.29.22.06

mairie-entrains-sur-nohain@wanadoo.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

(Article 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire à la Salle des Mariages

Le lundi 15 avril 2024 à 19h00

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Validation de l'ordre du jour
- 3 Validation du compte rendu du dernier conseil
- 4 Modification de l'ordre des adjoints
- 5 Désignation du 4^{ème} adjoint
- 6 Budget Commune 2024
- 7 Budget Station Service 2024
- 8 Amendes de police RD5
- 9 Divers

Entrains sur Nohain,
Le 15 mars 2024

Le Maire,
Michel POIRIER



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 15 avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : 9

Absents : 2

Procuration : 2

Date de convocation : 10.04.2024

Date d'affichage : 10.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle des mariages en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

Sont Présents Mesdames et Messieurs :

Romain BAILLY, Laurence CHEVALIER, Blandine DECAENS, Lionel DUVAL, Annie GARCIA, Véronique MILLER, Fabien GIBOURET, Patricia DETABLE

Absents :

Serge GAUCHOT, Christopher WEISSBERG,

Absents excusés :

Jean-Baptiste ARNOULT, Emilie DOURNEAU,

Procurations :

Jean-Baptiste ARNOULT à Romain BAILLY, Emile DOURNEAU à Blandine DECAENS

Secrétaire de séance : Blandine DECAENS

Approbation du procès-verbal du 15 mars 2024

VOTE : le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal

Rajout du point n°6 à l'ordre du jour : Affectation de résultat 2023

Rajout du point n°10 à l'ordre du jour : Subvention de jumelage

Rajout du point n°11 à l'ordre du jour : Subvention FHNEE

Arrivé de M. Lionel DUVAL 19h40

AFFAIRE N°1
DELIBERATION CORRECTIVE - MODIFICATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme Mélanie CROISY 1^{er} adjointe de la commune, il est nécessaire de procéder au changement de rang des adjoints.

Selon l'ordre du tableau, chaque adjoint est remonté d'un rang comme suit :

- M. Romain BAILLY au rang de 1^{er} adjoint,
- Mme Blandine DECAENS au rang de 2^{ème} adjointe,
- Mme Laurence CHEVALIER au rang de 3^{ème} adjointe.

Le Conseil Municipal, prend acte de la modification.

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 164 930.51 €

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré
ADOpte l'affectation de résultat de la COMMUNE pour l'année 2023

AFFAIRE N°4 BUDGET COMMUNE 2024
--

Monsieur le Maire présente sa proposition de budget pour l'année 2024 de la Commune

La proposition se décompose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : **1 246 660.81 €**
- Recettes et dépenses d'investissement : **1 806 718.57 €**

Section d'investissement répartie comme suit :

– Dépenses :	crédits reportés N-1 :	594 218.57 €
	nouveaux crédits :	1 212 500.00 €
	TOTAL :	1 806 718.57 €
– Recettes :	crédits reportés N-1 :	139 716.08 €
	nouveaux crédits :	1 667 002.49 €
	TOTAL :	1 806 718.57 €

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget 2024 de la commune

AFFAIRE N°5 BUDGET STATION SERVICE 2024
--

Monsieur le Maire présente sa proposition de budget pour l'année 2024 de la station service

La proposition se décompose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : **1 325 596.60 €**
- Recettes et dépenses d'investissement : **177 437.53 €**

Section d'investissement répartie comme suit :

– Dépenses :	crédits reportés N-1 :	0.00 €
	nouveaux crédits :	177 437.53 €
	TOTAL :	177 437.53 €
– Recettes :	crédits reportés N-1 :	0.00 €
	nouveaux crédits :	177 437.53 €
	TOTAL :	177 437.53 €

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget 2024 de la station-service

AFFAIRE N°2
DESIGNATION DU 4EME ADJOINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin de la majorité absolue,

Monsieur le Maire propose Mme Emilie DOURNEAU au poste de 4^{ème} adjoint, et demande de procéder au vote à bulletin secret.

Après avoir entendu la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection du quatrième adjoint au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Emilie DOURNEAU

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

- Emilie DOURNEAU a obtenu 10 voix
- Elle est donc proclamée élue au poste de 4^{ème} adjointe et installée dans ses fonctions

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

AFFAIRE N°3
AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2023 COMMUNE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-013 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2023 COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 de la COMMUNE, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

REPORTS :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -151 276.86 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 404 326.59 €

SOLDES D'EXECUTION :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 184 454.70 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 181 928.57 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 594 218.57 €

En recettes pour un montant de : 139 716.08 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 421 324.65 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 421 324.65 €

AFFAIRE N°6
AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du Centre-Bourg, phase 1 requalification de la RD5 et aménagement des abords de l'église.

La commune porte le projet de travaux du Centre-Bourg qui a été chiffré dans l'avant-projet pour un montant estimatif de 753 551 € par Nièvre Ingénierie, maitre d'œuvre.

Nous pouvons solliciter les amendes de police au titre de la sécurité des aménagements prévus.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de travaux intitulé « Réhabilitation du Centre-Bourg, phase 1 requalification de la RD5 et aménagement des abords de l'église » pour le montant de 753 551 €

APPROUVE l'avant-projet de Nièvre Ingénierie pour la réfection de la RD5 depuis l'école élémentaire jusqu'à l'entrée de la place du marché(non-inclus) et de la place de l'église et ses abords

SOLLICITE une subvention auprès du département au titre des amendes de police 2024, d'un montant 40 000 €

ADOPTE dans ces conditions le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Total en € HT	Financier	Montant	Taux %
Rémunération maîtrise d'œuvre	45 991,38	Agence de l'Eau + Fonds vert	339 098 €	45,00 %
Travaux – secteur 1 Plan guide (RD5)	375 486,58	Région (TEA contrat Pays NM)	145 000 €	19,20 %
Travaux – secteur 3 – séquence 2 Plan guide (place de l'église)	332 073,14	Département (contrat-cadre HNVY 2023)	75 355,51 €	10,00 %
		Département (Amendes de police 2024)	40 000 €	5,30 %
		Autofinancement	154 097,59 €	20,44 %
Total en € HT travaux et maitrise d'œuvre)	753 551,10		753 551,10 €	

AFFAIRE N°7
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JUMELAGE

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal suite à la demande du comité de jumelage pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'occasion des 60 ans de l'amitié Franco-Allemande.

Après concertation, il a été proposé un nouveau montant de 1 000 €, choisi à la majorité. Il est également demandé à l'association d'associer la population Entrainoise à ces événements.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la subvention d'un montant de 1 000 € à titre exceptionnel et sous réserve de la tenue de cet événement.

AFFAIRE N°8
SUBVENTION FHNEE

M. le Maire informe que des travaux d'amélioration du logement situé 10 rue des Salles sont nécessaires. Un devis complet de la société Pousseaux pour un montant de 15 272.80 € TTC a été présenté.

Une demande de subvention FHNEE auprès de la Communauté de Communes du Haut Val d'Yonne est possible à hauteur de 50% uniquement sur la partie isolation.

La facture d'isolation s'élève à 9 692.48 €, donc nous sollicitons une subvention à hauteur de 50 % soit 4 846.24 €.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention FHNEE auprès de la Communauté de Communes du Haut Val d'Yonne de 4 846.24 €.

DIVERS

- **Réseau de chaleur**

Bonne avancée des travaux malgré un retard de 2 à 3 semaines

- **Centre Bourg**

Les demandes de subventions touchent à leurs fins et nous sommes dans l'attente des attributions.

- **Pêche**

Un 2^{ème} lâcher de truite est prévu le samedi 20 avril 2024.

Une bonne fréquentation a été constatée lors de l'ouverture de la pêche.

- **Vol à Entrains sur Nohain**

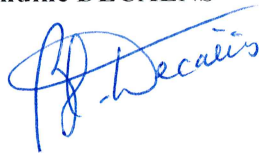
Monsieur le Maire s'est rendu à la convocation du tribunal de grande instance de Nevers suite au vol en 2023, de la recette de la tombola « chocolat » de l'école.

L'information a été publiée dans le Journal Du Centre en date du 11 avril 2024.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance

Blandine DECAENS



Le maire,

Michel POIRIER

